

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **FlyAttack**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Biocide - Insectifuges

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE DE STRASBOURG

Hôpitaux universitaires

1 Place de l'Hôpital

BP 426

67091 STRASBOURG CEDEX

Tél. + 33 3 88 37 37 37

Fax + 33 3 69 55 18 99

Email : flesch.francoise@chru-strasbourg.fr

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3 (H226)

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 (H304)

Sensibilisation respiratoire/ cutanée: Skin Sens. 1 (H317)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 (H318)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.: STOT SE 3 (H335)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.: STOT SE 3 (H336)

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1 (H400)

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1 (H410)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage/.../antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 - NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

· Aucune donnée n'est disponible.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:

CAS: 64742-95-6

Hydrocarbures, C9, aromatiques

>25 %

EG-Nr. 265-199-0

Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

CAS: 52645-53-1 EG-Nr. 258-067-9 Index-Nr. 613-058-00-2	m-Phenoxybenzyl-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethyl- cyclopropanecarboxylate (Permethrine) Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000)	10-15 %
-	Berol 992 Aquatic Chronic 4, H413	<5 %
CAS: 26264-06-2 EG-Nr. 247-557-8	Calcium dodecylbenzene sulphonate Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318	<3 %
CAS: 8003-34-7	Pyrethrum 50% Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	<3 %
CAS: 71-36-3 EG-Nr. 200-751-6 Index-Nr. 603-004-00-6	1-Butanol Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336	<2 %

Informations complémentaires:

Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Indications générales:**

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

NE JAMAIS faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente par la bouche.

Après inhalation:

Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlevez les lentilles de contact existantes si possible. Continuer à rincer. Consultez un médecin et montrez l'étiquette ou l'emballage.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Consultez immédiatement un médecin et montrez-lui l'étiquette, la notice ou l'emballage.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différésSymptômes / lésions après contact avec la peau: Une exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.Symptômes / lésions après ingestion: L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration dans les poumons avec un risque de pneumonie par aspiration. ·**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Le traitement est symptomatique et élémentaire. Un antidote spécifique est inconnu.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse, poudre ABC, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés – ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie peuvent se former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Ne pas entrer dans le compartiment incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome.

· Autres informations

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas inhaler les vapeurs.

Mesures d'urgence: Éliminer les personnes inutiles.

Respectez les consignes de protection (voir chapitres 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant acide, liant universel). Matière collectée éliminer conformément à la section sur l'élimination des déchets. Ne pas rincer avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour l'information sur une manipulation sans danger.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser des vêtements de protection individuelle (8).

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit. Lavez vos mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de quitter le travail.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Conserver à la température ambiante. Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

	Pays	Valeur limite ml/m ³	mg/m ³	Remarque	
64742-95-6 Hydrocarbures C9, aromatique	D, TRGS 900	AGW	50	RCP-Gruppe	
71-36-3 1-Butanol	D, TRGS 900 UK, WEL	AGW STEL	100 50	310 154	1(I), DFG, Y 15 min

Indices d'exposition

biologique	Pays	Indices, Remarque
71-36-3 1-Butanol	D, TRGS 903	2 Anmerkung: Kreatinin, Material: Urin Probenahme vor nachfolgender Schicht
		10 Anmerkung: Kreatinin, Material: Urin Expositionsende, bzw. Schichtende

8.2 Contrôles de l'exposition / Mesures de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues pour protéger des projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Eviter tout contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés:

- Latex naturel
- Caoutchouc nitrile (copolymère acrylonitrile-butadiène (NBR))
- PVC (chlorure de polyvinyle)
- Caoutchouc butyle (copolymère isobutylène-isoprène)

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Irritation des voies respiratoires par pulvérisation ne peut jamais être exclu. À l'occurrence des sprays une protection appropriée est nécessaire, comme une ventilation efficace et/ou masques respiratoires appropriés qui sont adaptées à la taille des particules.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Contrôles de l'exposition sur la protection de l'environnement

Pas d'information disponible.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Données générales**
- **Apparence:**
 - Forme: liquide
 - Couleur: jaune
- **Odeur:** aromatique
- **Seuil olfactif:** donnée non disponible.
- **pH:** donnée non disponible.
- **Changement d'état**
 - Point/intervalle de congélation: donnée non disponible.
 - Point/intervalle d'ébullition: donnée non disponible.
- **Point d'éclair:** 46 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** donnée non disponible.
- **Température d'auto-inflammabilité:** donnée non disponible.
- **Décomposition thermique:** donnée non disponible.
- **Auto-inflammabilité:** donnée non disponible.
- **Explosibilité:** donnée non disponible.
- **Limite d'explosivité:**
 - supérieure: donnée non disponible.
 - inférieure: donnée non disponible.
- **Pression de vapeur (20 °C):** donnée non disponible
- **Densité:** 0,92 g/cm³ (20 °C)
- **Densité relative** donnée non disponible.
- **Densité de vapeur relative** donnée non disponible.
- **Taux d'évaporation** donnée non disponible.
- **Hydrosolubilité:** Le matériau est soluble dans l'eau.
Soluble dans les hydrocarbures.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** donnée non disponible.
- **Viscosité:** donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun, dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.

Ne pas fumer

10.5 Matières incompatibles

Pas de données supplémentaires disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de données supplémentaires disponibles.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange

Orale LD-50 > 2000 mg/kg (Rat)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatique

Orale LD-50 2000-5000 mg/kg (Rat)

Derm. LD-50 > 2000 mg/l (Lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction (CMR):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique / répétée:

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations toxicologiques complémentaires:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les abeilles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique:

52645-53-1 Permethrine

LC50 poisson	0,0089 mg/l 96h, Poecilia reticulata
LC50 poisson	0,145 mg/l 96h, Cyprinus carpio
LC50 autres	> 0,011 mg/l 72h, Scenedesmus subspicatus
EC50 Daphnia	0,32 mg/l 48h, Daphnia magna
EC50 autres	0,0001874 mg/l Reproduction, Daphnia magna
EC50 72h algue	> 0,011 mg/l Scenedesmus subspicatus
ErC50 algue	> 0,011 mg/l 72h, Scenedesmus subspicatus
NOEC (chron.)	0,0000047 mg/l Daphnia magna

8003-34-7 Pyrethrine

LC50 poisson	0,05 mg/l Oncorhynchus mykiss
EC50 Daphnia	0,02 mg/l Daphnia pulex

12.2 Persistance et dégradabilité

52645-53-1 Permethrine

Non biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

52645-53-1 Permethrine

BCF poisson	43 - 750
Log Pow (25 °C)	4,67

8003-34-7 Pyrethrine

Log Kow	4,3 - 5,9
---------	-----------

12.4 Mobilité dans le sol

52645-53-1 Permethrine

Log Koc	3,66
---------	------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Élimination du produit / emballage

Code de déchets / désignations des déchets EWC / AVV

La répartition des descriptions/numéros d'identité des déchets doit être prise en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: **FlyAttack**

Numéro: 240237

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Contient Hydrocarbures, Permethrine et Pyrethrine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Réglementation de l'UE**
aucun
- Réglementations nationales**
Allemagne: Wassergefährdungsklasse (WGK)
très dangereuse pour les eaux (WGK 3), Classification conformément à AwSV
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune donnée disponible.

16 Autres informations

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires. Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1. L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.

Notes de mettre à jour

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations

WGK : Wassergefährdungsklasse.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 07.09.2019

Version 2.0

Date de révision: 07.09.2019

Nom commercial: FlyAttack

Numéro: 240237

Libellé des phrases H et EUH mentionnées à la section 3 :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H332 - Nocif par inhalation.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées à l'article 9 du règlement (CE) n°
1272/2008 pour les besoins de la classification**

Classification basée sur les composants du mélange